

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le premier juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt mai , qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Serge BLANCHET, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Christelle HOLLVILLE, Gérard VANHUSE, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD,

Etaient absents : MM Jacky PETIT, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE,

Avaient donné pouvoir : MM Céline SEIGNEUR-BRIDOUX à Paulette BRIDOUX-HEDE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Colette FINET, Christèle HOLLVILLE à Marc HERNOUT, Dalila GHOU à Hélène DOLMAIRE, Nicole COZETTE à Freddy DUCHESNE, Régis RICHARD à Serge BLANCHET,

Présents : 15 Représentés : 06 Votants : 21

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 26 Mai 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Présentation du compteur Linky

- 5) Décision modificative n°1
- 6) Revalorisation des tarifs de la salle Daniel Fery
- 7) Renouvellement de la convention d'utilisation d'un local : association SOLIPAILLE
- 8) Convention ERDF/ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.
- 9) Convention pour l'organisation de la 3^{ème} fête du rail
- 10) Dotation au comité de jumelage
- 11) Subvention au secours populaire français (antenne de Longueau)
- 12) Subvention à l'association Théâtre dans LAM
- 13) Revalorisation de l'indemnité séjour par nuitée camping aux animateurs
- 14) C.A.J : Convention d'animation avec la fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- 15) C.A.J : Contrat avec le club de Loeuilly canoë Kayak
- 16) Dispositif départemental transitoire d'accompagnement

- 17) Convention régissant le gardiennage à la fourrière de la ville d'Amiens des véhicules en infraction enlevés et transférés par la commune de Longueau
- 18) Amiens Métropole : Création d'une centrale d'achat. Adhésion à la convention constitutive (AMCA)
- 19) Reprise de la gestion et de l'entretien de la piste communale de BMX du parc des sports
- 20) Modification du tableau des effectifs
- 21) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sophie LEFEUVRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

A) Un numéro spécial des Brèves municipales va paraître en direction de la population, comme chaque année en août, pour donner un certain nombre d'informations sur la rentrée et l'année scolaire à venir.

Je pense qu'il est normal que les conseillers municipaux soient au courant en amont.

Voici donc quelques informations parmi les plus importantes :

- La rentrée des animateurs se fera le mardi 30 août :
- La pré-rentrée des enseignants ayant lieu le mercredi 31 août, nous les réunirons, comme le veut maintenant la tradition, autour du repas de midi ;
- La rentrée pour les enfants a lieu le jeudi 01 septembre. (seule la restauration du midi fonctionnera les jeudi 1^{er} et vendredi 02) :
- Le démarrage officiel de toutes nos activités (sauf l'ASE) se fera le lundi 05 septembre, c'est-à-dire :
 - ✓ Petit déjeuner dans les deux centres de loisirs
 - ✓ Fruit du matin uniquement pour les maternelles
 - ✓ Restauration pour les deux centres.
 - ✓ Les T.A.P : lundi et vendredi pour les écoles élémentaires
Mardi et jeudi pour les écoles maternelles
- L'accompagnement à la scolarité (A.S.E) n'aura lieu que deux soirs seulement par semaine ; les deux soirs où il n'y a pas les TAP (soit les mardis et jeudis) ;
Cela se fera :
 - a) sur la base des prescriptions des enseignants
 - b) à la maison de l'enfance.
 - c) il ne débutera que la première semaine d'octobre

B) Pour des raisons financières nous supprimons un bus, donc un chauffeur. (Coincitant avec le départ en retraite de Monsieur LEROY Dominique). Cependant, le chauffeur qui nous a dépannés pendant les congés de maladie de Dominique va être gardé :

a) en remplacement d'un agent malade aux espaces verts
 b) pour faire une tournée de bus le midi pendant la restauration de façon à permettre à l'autre chauffeur, Christophe, d'avoir sa « pause repas » correcte.
 Il pourra également remplacer ce dernier en cas de besoin (maladie, congés).

En conclusion : Il n'y aura plus de ramassage scolaire ni le matin, ni le soir, mais seulement pour la restauration.

C) Nous souhaitons « remettre à flot » le Point Information Jeunesse (PIJ) du CAJ pour l'intérêt que cela représente pour nos jeunes et sur les conseils de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Baptiste BOULFROY a accepté de remplir cette tâche tout en gardant l'animation de son CMEJ. Par contre, l'horaire de l'ASE ayant diminué, c'est Angélique COULON qui assurera la coordination (ce qui libérera Baptiste de plusieurs heures pour le PIJ).

D) Quelques remarques :

- La distribution des prix aux CM2 quittant l'école élémentaire, s'est faite, cette année, directement dans les classes concernées en présence d'élus (s-es). L'accueil, plus personnel a été très chaleureux ; A reconduire à mon avis.

- Le festival de musique « Longueau/Picasso en Fête » des 24, 25, et 26 juin a connu un grand succès à la fois pour les enfants (3 séances spécifiques : deux avec les clowns et une avec les marionnettes et la danse) et pour les adultes avec la participation de notre chorale CJEVL et l'école de musique, et la compagnie du Détour avec son spectacle « il suffit d'y croire ».
 Grande diversité et très grande qualité en sont les maîtres mots.

4) Présentation du compteur LINKY :

Madame Catherine QUENTIN, interlocutrice privilégiée d'ERDF et Monsieur Frédéric LAJOUX, Directeur territorial d'Enedis sont venus nous présenter les compteurs Linky. Le conseil municipal a validé le déploiement de ces compteurs sur Longueau.

5) Décision modificative n°1 :

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
41	Informatique Mairie	50.00€	Réajustement
OPNI	Opération non individualisée	-50.00€	
	TOTAL GENERAL	//	

Adopté à l'unanimité.

6) Tarifs et règlement de la salle Daniel Fery :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Le règlement et les tarifs de la salle des fêtes Daniel Fery, sont modifiés comme suit à compter du 01 Janvier 2017 :

TARIFS :

SALLE	HABITANTS	ASSOCIATIONS	EXTERIEURS
Location week-end	DE LONGUEAU	DE LONGUEAU	ASSOCIATIONS PARTICULIERS
Salle Daniel Fery seule	200€	50€	Pas de location
Salle Daniel Fery et Cuisine	260€	100€	600€
Location couverts (y compris verres seuls)	1.50€ Par personne	60€ forfait	1.50€ Par personne
CAS PARTICULIER : Salariés de la commune : Location une fois par an au prix de 50% du tarif « habitants de Longueau » et forfait couvert à 60€. Ensuite tarif normal. Toute sous location est interdite.			

REGLEMENT :

Sont ajoutées les phrases suivantes :

Les associations « non caritatives » qui réservent la salle et qui ne l'occupent pas se verront automatiquement facturer la somme de 50€.

En cas de casse, la commune rachète la vaisselle dans un souci d'uniformité.

Adopté à l'unanimité.

Serge BLANCHET : les associations ont droit à une seule location ?

Serge LEFEUVRE : oui

Gérard MARECHAL : La remise des clés à 10 heures le vendredi pose problème. Ne peut-on pas les donner à 17 heures ?

Serge LEFEUVRE : La personne responsable quitte à 16h30.

La décision prise est de continuer à donner les clés aux associations ou aux particuliers le vendredi matin à 10 heures salle Daniel Fery. Mais l'utilisation de la salle ne pourra être effective qu'à partir de 16H30.

7) Renouvellement de la convention d'utilisation d'un local : association SOLIPAILLE

La convention de mise à disposition d'une salle communale pour le local sis 1 bis rue Alexandre Manier à Longueau est renouvelée avec l'association SOLIPAILLE, représentée par Monsieur Didier GIGNON, Président, pour une durée de trois ans.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à la convention de mise à disposition d'une salle communale, pour l'association SOLIPAILLE.

Adopté à l'unanimité.

8) Convention ERDF/ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques :

La convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques présentée par ERDF et ORANGE est acceptée.

Adopté à l'unanimité.

9) Convention pour l'organisation de la 3^{ème} fête du rail

Une participation financière de 15 000€ sera versée à l'association ARPDO & ROTONDE 80, représentée par Monsieur BOULET Jean-Claude, Président, pour l'organisation de la 3^{ème} fête du rail les 01 et 02 octobre 2016.

Adopté par 20 voix pour et 01 abstention.

10) Dotation au Comité de Jumelage

Une dotation financière de 10 000€ représentant le versement de la dotation annuelle 2016, sera versée au comité de jumelage européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond.

Adopté par 20 voix pour et 01 abstention.

11) Subvention au Secours Populaire Français (antenne de Longueau)

Une subvention de 1500€, au titre de l'année 2016 est attribuée au Comité de Longueau du Secours Populaire Français, 6 place Louis Prot, 80330 LONGUEAU, représenté par Madame BEAUDHUIN, Présidente.

Adopté à l'unanimité.

12) Subvention à l'association Théâtre dans LAM

Une subvention de 300€ est attribuée à l'association THEATRE DANS LAM, représentée par Madame LELONG Céline,

Adopté à l'unanimité.

Chantal BOULET : pour faire face à différents besoins ?

Colette FINET : Nous avons eu un courrier de l'association, précisant qu'ils souhaitent conserver les ateliers théâtre accessibles dès l'âge de trois ans.

13) Revalorisation de l'indemnité de séjour par nuitée camping aux animateurs :

L'indemnité séjour par nuitée, payée aux animateurs accompagnant des enfants en camping, est portée à 30 €, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

14) C.A.J Convention d'animation avec la fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

La convention d'animation présentée par la Fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 06 rue René Gambier 80450 CAMON, représentée par son Président, Monsieur LACHEREZ Guy, est acceptée pour un montant de 105€ la demi-journée.

Adopté à l'unanimité.

15) C.A.J : Contrat avec le club de Loeuilly Canoë Kayak :

Le contrat présenté par Monsieur BOVE Romain, Directeur de la base nautique de Loeuilly canoë-Kayak, rue du Marais 80160 Loeuilly, est accepté pour un montant de 90€.

Adopté à l'unanimité.

16) Dispositif départemental transitoire d'accompagnement :

Le projet de construction d'une nouvelle voirie (dite de « mixité » car adaptée à ce nouveau lieu de vie), au droit de la Pouponnière et de la résidence dédiée, (permettant également la liaison entre l'école Louis Prot et l'avenue Henri Barbusse) a été chiffré pour un montant total de 29 114€ H.T. Ce projet est éligible au dispositif départemental transitoire. Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 25%, soit une aide financière d'un montant de 7 278.50€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

17) Convention régissant le gardiennage à la fourrière de la ville d'Amiens des véhicules en infraction enlevés et transférés par la commune de Longueau

Le conseil municipal décide le renouvellement de la convention régissant le gardiennage à la fourrière de la ville d'Amiens des véhicules en infraction enlevés et transférés par la commune

de Longueau. Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à intervenir à la convention avec la ville d'Amiens.

Adopté à l'unanimité.

18) Amiens-métropole : Création d'une centrale d'achat. Adhésion à la convention constitutive (AMCA)

La convention constitutive de la centrale d'achat AMCA est approuvée et le Maire est autorisé à la signer. La commission d'appel d'offres d'Amiens métropole est compétente pour, selon le cas, attribuer ou émettre un avis sur les marchés, accords-cadres, avenants et d'une manière générale, sur les procédures lancées au titre de la centrale d'achat.

Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire, est désigné pour siéger au comité de suivi d'AMCA

Adopté à l'unanimité.

19) Reprise de la gestion et de l'entretien de la piste communale de BMX du parc des sports

La reprise, par le service des sports d'Amiens Métropole, de la gestion de la piste communale de BMX du parc des sports, utilisée par l'ESCL BMX, est acceptée.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention avec Amiens Métropole, afin d'acter la reprise effective de la gestion de cette piste par cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

20) Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier le tableau des effectifs 2016 comme suit :

CRÉATION DE POSTE :

TEMPS NON COMPLET :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 17H50

(Poste d'adjoint d'animation à la ludothèque)

Adopté à l'unanimité.

21) Droit d'initiative

Monsieur Serge BLANCHET : Peut-on avoir la date du conseil municipal avant l'envoi de la convocation ?

Madame Colette FINET : la date sera envoyée par mail.

La séance est levée à 23H00.

La secrétaire,
Sophie LEFEUVRE